

UN REVENU VIABLE POUR LES AÎNÉS



PRÉSENTATION

L'AQDR est une organisation nationale, démocratique, libre et non partisane regroupant les aînés de tous âges. Ouverte et inclusive, l'AQDR est vouée à la défense, la protection et la promotion des droits des personnes aînées. Elle croit en la nécessité d'une éthique propre à nourrir sa pensée et ses actions, afin que des valeurs morales comme la recherche du bien commun, le respect et la dignité la guident constamment.

L'AQDR place l'humain, ses droits et ses libertés intrinsèques au premier rang de ses préoccupations. Parmi les valeurs que promeut l'AQDR se retrouvent l'établissement de rapports sociaux fondés sur la justice, la liberté, l'autonomie et l'intégrité physique et psychologique de la personne. Ces valeurs représentent les conditions nécessaires au respect et à la dignité de la personne.

L'AQDR adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte des droits et libertés de la personne et à la Charte canadienne des droits. L'AQDR s'en inspire pour réprouber et combattre toute discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle et les opinions politiques. Elle condamne toute autre forme de discrimination identifiée dans cette Déclaration et ces Chartes. Elle porte aussi une attention toute particulière au droit d'association, un déterminant de la solidarité humaine.

Forte de ses **30 000 membres**,
l'Association se distingue par son implication au Québec
grâce au travail de ses 37 sections locales dynamiques
et dévouées à la cause.



OBJECTIF : REVENU VIABLE

La diminution de la qualité de vie d'une part importante des aînés du Québec est importante et provient du fait que leurs revenus ne croissent pas suffisamment pour maintenir un niveau de vie digne. Nous vous invitons à consulter **l'étude produite par l'Observatoire québécois** des inégalités pour des évaluations intéressantes sur la pauvreté réelle des aînés en situation de précarité.

Pour l'AQDR, les aînés vulnérables ne peuvent vivre dignement si leur revenu n'atteint pas le niveau du revenu viable tel que défini par l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS). Ce revenu, qui est calculé et croit progressivement chaque année, se situe en 2023 entre 27 000\$ et 37 000\$ pour une personne seule, selon sa région de résidence. Pour atteindre ce niveau, il faut donc hausser le revenu de base des aînés les plus vulnérables, ceux et celles qui ne subsistent qu'avec la Sécurité de la vieillesse (SV, Fédéral) et le Supplément de revenu garanti (SRG, Fédéral). Il faut également souligner que parmi ces aînés les plus vulnérables, on retrouve une grande partie de femmes vivant seules.

Dernièrement, l'AQDR a accueilli positivement la décision du gouvernement de bonifier le Crédit d'impôt pour le soutien aux aînés, mais nous croyons que les efforts doivent se poursuivre en ce sens. Le cycle de la pauvreté croissante chez les aînés doit cesser. Afin de briser le cycle de l'appauvrissement des aînés, une contribution supplémentaire est donc revendiquée par l'AQDR, tant de la part du gouvernement du Québec que du gouvernement fédéral. Puisque le gouvernement du Québec a récemment annoncé une bonification du Crédit d'impôt pour soutien aux aînés, une partie du chemin est déjà franchie.

Pour l'AQDR, les aînés vulnérables ne peuvent vivre dignement si leur revenu n'atteint pas le niveau du revenu viable tel que défini par l'Institut de recherche et d'information socioéconomique.

MESURES FISCALES à développer, bonifier pour améliorer la situation financière des personnes âgées

- ✓ Utiliser l'indicateur économique du revenu viable comme cible pour les politiques touchant le revenu des personnes âgées;
- ✓ Rendre le Crédit d'impôt pour le soutien aux aînés dégressif en fonction du revenu (afin de cibler les ménages adéquatement) et l'élargir à tous les aînés ayant atteint l'âge officiel de la retraite, actuellement établi à 65 ans;
- ✓ Augmenter le Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés à 2000\$ par année pour tous les aînés résidant hors RPA, le rendre dégressif et attribué en fonction du revenu et non des dépenses et l'élargir à tous les aînés ayant atteint l'âge officiel de la retraite, actuellement établi à 65 ans;
- ✓ Faire des représentations auprès du gouvernement du Canada afin que le Supplément de revenu garanti soit bonifié de 4000\$ par année et demander une modification aux critères d'admissibilité afin que les bonifications provinciales ne nuisent pas aux prestataires du SRG.



RÉFORMER LA STRUCTURE DES RETRAITES

À court et moyen terme, la solution du revenu viable peut contribuer à sortir des centaines de milliers d'aînés de la pauvreté. Cependant, à long terme, il faut s'attaquer à la structure de base du système de retraite québécois.

En effet, actuellement, nous avons deux classes de retraités : la classe qui détient un fonds de pension et celle qui n'en a pas et vit dans la misère en ne pouvant compter que sur les revenus publics de base.

Or, ce sont près de 700 000 personnes qui vivent dans ces conditions difficiles. Pourtant, elles ont travaillé toute leur vie et la société a profité de leurs services. Ce sont les « petites mains », si nécessaires à notre système, qui contribuent au PIB pour environ 14 milliards.

Une récente étude de l'IRIS a d'ailleurs démontré que le système de retraite du Québec crée ces inégalités et recommandait un régime général d'épargne retraite afin de corriger une situation inégale pour les prochaines générations.

L'AQDR croit donc qu'il faut mettre en place des mesures immédiates basées sur le revenu viable, mais encourage également le gouvernement à s'attaquer aux causes profondes de ce déséquilibre, via une réforme du système de retraite québécois.

*Ce sont près de **700 000 personnes** qui vivent dans ces conditions difficiles. Pourtant, elles ont travaillé toute leur vie et la société a profité de leurs services.*